

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2282

présenté par  
Mme Mélin

-----

**ARTICLE 48**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

Nous demandons la suppression de cet article car nous sommes en désaccord avec la philosophie de l'ONDAM proposé. Loin de répondre aux besoins de santé des français, celui ci reflète le manque d'ambition gouvernemental en matière de prise en charge des pathologies, mais aussi d'accompagnement des professionnels et des structures d'accueil.

De la pénibilité aux accidents du travail, de la revalorisation des métiers de la santé à la relance de l'hôpital, en passant par une réelle politique de la prévention, nous considérons que cet ONDAM pour 2024 n'est pas satisfaisant.

Ce constat est encore plus vrai pour la branche autonomie, dans un contexte de vieillissement de la population, de désertification médicale, et de manque d'accompagnement des "aidants".

En conséquence, nous demandons la suppression de cet article.